

Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 19 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf du mois de janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué en date du douze du mois de janvier deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

Membres élus : 15 en fonction : 15 présents : 11

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Monsieur Mickaël BRETON, Monsieur Benoit BUTRULLE, Madame Ophélie COSTA, Madame Florence DEVAUX, Madame Cécile HUET, Madame Victoire JONCHERAY, Monsieur Julien MALARDENTI Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN, Madame Marie-Claire SACHET, Monsieur Eric SINTES - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir:

Monsieur David BARAIZE donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis DEMOIS

Madame Sylvie DOUBLE donne pouvoir à Madame Cécile HUET

Madame Cécile GUILBERT absente

Madame Virginie MARZIN donne pouvoir à Madame Ophélie COSTA

Secrétaire de séance : Madame Ophélie COSTA

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 8 décembre 2022 et signatures

Approuvé

Démission du poste d'adjointe au Maire de Madame Virginie MARZIN, elle reste conseillère municipale

2) Commissions communales

➤ Développement durable.

La consultation s'est clôturée le 12 janvier 2023. Les plis sont en cours d'analyse. Le retour se fera semaine 5.

Mairie : rencontre avec notre architecte le 3/02/2023

Plateforme de végétaux : rencontre avec le prestataire et Angers Loire Métropole pour la mise en œuvre d'une solution d'accès à la plateforme.

➤ Habitants

Vœux du maire : rencontre des nouveaux habitants, une dizaine de familles sont venues. Moment très convivial.

Repas de Noël à l'école, les enfants étaient ravis, ils avaient prévu des animations en collaboration avec l'équipe d'animation.

Portail famille : mis en route depuis janvier. Il fonctionne bien. Les familles commencent à communiquer via le portail. La commission étudie le raccourcissement des délais de réservation.

Rencontre avec l'IEN de secteur : bon contact, nous lui avons présenté nos enjeux.

Plan bibliothèque : 1ère réunion le 13/12/2022. L'idée est de construire collectivement un projet pour la bibliothèque de l'école et d'inscrire un calendrier pour le mettre en œuvre.

➤ Vie communale

10/11/2023 : la nouvelle gendarmerie de Tiercé va être baptisée du nom d'un gendarme d'Ecuillé. La commémoration doit avoir lieu le 10 novembre 2023 sur la commune.

➤ Relations extérieures

Repair café : réunion samedi 21/01 avec certaines personnes intéressées pour partager leurs compétences. L'objectif est de les fédérer afin de pouvoir proposer un repair café dans le courant de l'année 2023.

➤ CCAS

14/01 : rencontre avec les seniors de la commune pour leur remettre un panier gourmand. Moment très convivial, ils étaient 20. Contents de se retrouver.

3) Finances

➤ Budget

Présentation de l'exercice budgétaire 2022.

Finances – Finances – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 (délibération 2023-01)

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1612-1 et L 2121-29 ;

VU l'article L 232-1 du Code des juridictions financières ;

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023 ;

Le Conseil municipal :

- ✓ **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2023 avant le vote du budget 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022.

Dépenses				
Chapitres/ comptes	Désignations	Montants 2022	Montants 2023	Opérations
20/2031	Frais d'études	26 800 €	6 700 €	- Atelier communal - Eglise - mairie
21/21318	Construction bâtiment public	644 600 €	161 150 €	- Atelier communal - Eglise - mairie

21/2135 M57 : 21/21351	Installation générale et agencement	2 012 €	503 €	-Atelier communal
Total		673 412 €	168 353 €	

- ✓ **AUTORISE** le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Finances – demande de subvention DETR et DSIL – Eglise phase 2 (délibération 2023-02)

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour la dotation de soutien à l'investissement local 2023 au taux maximum

Le plan de financement global de ce projet est le suivant:

	Recettes HT	Dépenses HT
DSIL (sollicitée)	131 664.00 €	
Commune	32 916.00 €	
Etudes		12 933.00 €
travaux		151 647.00 €
Total	164 580.00 €	164 580.00 €

Notre maître d'œuvre, l'entreprise Altimède stratégie, préconise les travaux suivants pour la phase 2 de l'opération :

- Nettoyage et colmatage des pierres du clocher (pignons Est et Ouest et façades Nord et Sud)
- Nettoyage et colmatage des fissures, joints ouverts des pierres d'appuis du pignon Est
- Remplacement des pierres sous les rives (façade Nord et Sud et pignon Ouest)
- Remplacement des menuiseries bois, dans les règles de l'art, sur le pignon Ouest
- Reprise des pierres de la rosace de la façade Sud.

Le Conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** l'opération de 164 580 € HT pour la phase 2 des travaux de mise en sécurité de l'église de Saint Martin du Vertou ;
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- ✓ **SOLLICITE** une aide financière au titre des subventions de l'Etat 2023 (DSIL-DETR) au taux maximum ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

5. Ressources humaines

Objet : Ressources humaines – contrat assurance groupe (délibération 2023-04)

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération 2022-45 en date du 8 septembre 2022, la commune a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire.

VU le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Isurance (Porteur du risque non-vie), via la société YVELIN S.A.S (Gestionnaire des Sinistres).

Considérant les taux proposés :

Statut des agents	<u>Collectivités - 121 agents</u>	<u>Collectivités + 120 agents</u>
agents CNRACL	4,95 %	7,92 %
agents IRCANTEC	1,18 %	1,18 %

Base de prime : L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI. (Si l'adhérent opte pour la couverture des charges patronales, l'assiette de cotisation ci-dessus définie sera majorée des charges patronales inhérentes au traitement des agents, la base de l'assurance s'en trouvant augmentée dans les mêmes proportions. La base de cotisation sera forfaitairement majorée la première année de 50 % pour ce qui concerne les agents CNRACL et de 40 % pour ce qui concerne les agents IRCANTEC La régularisation se fera en fonction des renseignements obtenus par l'assureur après la clôture de l'année 2023. Les calculs des appels provisionnels de prime des années 2024 et 2025 se feront respectivement au vu des renseignements comptables des exercices 2023 et 2024, fournis par chaque adhérent à l'assureur.)

Le Conseil municipal :

- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat

– sans couverture des charges patronales

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

6. Questions diverses.

- Réunion publique du 23/01/2023

Organisée conjointement avec les service d'Angers Loire Métropole. Elle porte sur le PLUi

- Recensement 2023

Il a commencé aujourd'hui et doit se terminer le 18/02/2023.

- Conseils municipaux du 1er semestre 2023

Jeudi 19 janvier à 19h30

Jeudi 16 mars à 19h30

Jeudi 6 avril à 19h30

Jeudi 11 mai à 19h30

Jeudi 8 juin à 19h30

Jeudi 6 juillet à 19h30

Date prochain conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Prochain Conseil municipal le jeudi 16 mars 2023